



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 juillet 2019**

Décision n° **CP-2019-3241**

commune (s) : Dardilly

objet : Développement urbain - Secteur Dardilly centre - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un local commercial, d'un appartement à l'étage avec grenier et d'une cave, situés 9 rue de la Mairie

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, M. George, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Abadie, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Jannot), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Képénékian (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Frier (pouvoir à Mme Bouzerda), Rabatel, Poulain, M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 8 juillet 2019**Décision n° CP-2019-3241**

commune (s) : Dardilly

objet : **Développement urbain - Secteur Dardilly centre - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un local commercial, d'un appartement à l'étage avec grenier et d'une cave, situés 9 rue de la Mairie**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par arrêté n° 2019-03-04-R-0284 du 4 mars 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un local commercial, d'une cave et à l'étage d'un appartement avec grenier, dans un immeuble situé 9 rue de la Mairie, pour un montant de 260 000 € -bien cédés occupés-.

II - Désignation du bien cédé

Le bien dont il s'agit est constitué :

- d'un local commercial au rez-de-chaussée comprenant fournil, bureau, dégagement, toilette, couloir, magasin, d'une surface de 80,49 m² et d'une cave en sous-sol de 40,17 m²,
- d'un appartement sur 2 niveaux de 69,24 m², avec grenier de 43,39 m²,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré BA 17, d'une superficie de 112 m² et situé 9 rue de la Mairie.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune de Dardilly qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de poursuivre sa politique de maîtrise foncière, pour initier un projet de redynamisation commerciale.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 260 000 € correspondant au montant de la préemption -bien cédé partiellement occupé- et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Commune aura la jouissance anticipée de ce bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 18 février 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 260 000 €, à la Commune d'un local commercial, d'une cave et à l'étage d'un appartement avec grenier dans un immeuble, sur une parcelle cadastrée BA 17 -bien cédé partiellement occupés- situé 9 rue de la Mairie à Dardilly.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 30 janvier 2017, pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O4509.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 260 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.